



Bourges, le 7 mars 2025

Monsieur le préfet,

En 2024 et 2025, nous avons sollicité plusieurs fois notre direction en vain. C'est pourquoi nous nous permettons de vous adresser ce courrier.

La première sollicitation, adressée par mail le 6 juin 2024, avait pour objet d'alerter notre direction sur le mal être des agents de plusieurs services du fait de comportements managériaux créant une ambiance délétère dans les divers bureaux.

La deuxième sollicitation, adressée par mail le 28 janvier 2025, était relative à la suppression des fontaines à eau et aux diverses restrictions matérielles auxquelles font face les agents.

En ce qui concerne le mal être

Il nous a été relaté le manque d'autonomie, la déresponsabilisation, l'iniquité entre services et entre agents, et une communication hétérogène. Les agents, non reconnus dans leur mission, expriment leur souffrance.

Au sujet des suppressions des fontaines à eau, du non entretien des bâtiments (robinetterie et sanitaires notamment), des restrictions de chauffage et de fournitures : moyens essentiels à l'activité du service

Sous prétexte d'économie, ces mesures apparaissent inadaptées aux agents qui relatent les frais de bouche engagés tout au long de l'année. Le cadeau distribué à chaque agent de l'administration territoriale de l'État en fin d'année est apparu aux yeux de bon nombre d'agents, aspirant dans leur quotidien à travailler dans de bonnes conditions, comme « déplacé ».

Ainsi, soucieuse des conditions de travail des agents, l'Union Syndicale CGT de la DDT du Cher fait appel à votre autorité afin que les agents soient entendus, encouragés et reconnus dans leurs missions et afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions malgré le contexte budgétaire.

Les représentants de l'US CGT DDT du Cher